

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 28 mars 2022

#### OBJET :

**Contrat Métropolitain de Sécurité  
du Grand Nancy**

**Rapporteur : M. THOUVENIN**

Délibération n°15

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Contrat Local de Sécurité (C.L.S.) du Grand Nancy pour la période 2013 à 2018 a été approuvé par délibération du 5 juillet 2013 et prorogé par délibération du 8 février 2021 par avenant jusqu'au 31 décembre 2021. La métropole du Grand Nancy propose donc la signature d'un nouveau contrat pour la période 2022-2027 dont les objectifs sont doubles :

- permettre, avec les moyens existants et leur mise en synergie, une meilleure coordination entre les différents acteurs, et éventuellement la mise en place de moyens supplémentaires,
- accroître l'efficacité de la réponse publique en matière de délinquance et faire baisser le sentiment d'insécurité.

Quatre principaux axes constituent l'architecture du Contrat métropolitain de Sécurité (C.M.S.), dans sa volonté d'être au plus proche des réalités délinquantes qui s'exercent dans le Grand Nancy :

- Prévention des comportements à risques dans l'espace public
- Protection, le plus en amont possible, des personnes vulnérables et/ou victimes
- Préservation du cadre de vie et protection des espaces
- Le territoire : vers une gouvernance renouvelée et efficace.

La gouvernance du C.M.S. s'articule autour de 5 instances :

- le Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CMSPD),
- les Correspondants Locaux de Sécurité,
- le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD),
- les Groupes de Partenariat Opérationnels (GPO),
- la Cellule de Veille.

La Cellule de Veille est l'instance technique du Contrat Métropolitain de Sécurité. Il s'agit de la pérennisation du groupe technique qui a travaillé à son élaboration. Elle est constituée de collaborateurs aux compétences variées, mais complémentaires. Cette équipe, volontairement restreinte pour favoriser la réactivité et la proximité entre ses membres, est animée par la Métropole du Grand Nancy. Elle se compose également de représentants de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, du Parquet de Nancy, de la Direction Départementale de la Sécurité Publique, du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et d'Union et Solidarité.

La Cellule de Veille assure la coordination opérationnelle du CMS, notamment avec les communes du Grand Nancy. Ses missions sont notamment les suivantes :

- Coordonner, favoriser le dialogue et mobiliser les moyens pour permettre la mise en œuvre du CMS, ainsi que la formation des élus, partenaires, professionnels...
- Contribuer à la préparation et à l'organisation du CMSPD et des travaux qui y sont examinés,
- Recevoir et traiter les signalements des partenaires,
- Créer, actualiser et compléter les fiches « thématiques » qui complètent le CMS et qui sont destinées aux partenaires et à un usage professionnel.

Ces fiches thématiques sont des éléments techniques qui ont pour objectif d'apporter des réponses pratiques aux différents acteurs, lorsque ceux-ci sont confrontés à des problématiques de sécurité. Elles doivent présenter un intérêt et apporter une plus-value, afin de mieux appréhender certaines situations. Elles permettent d'orienter et d'apporter les premiers éléments de réponse.

## **PROPOSITIONS**

Vu l'avis de la commission « citoyenneté et sécurité » réunie le 17 mars 2022, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le contrat métropolitain de sécurité, dont le document-cadre est annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat métropolitain de sécurité ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier, notamment les éventuels avenants, durant la période 2022 – 2027.

## **DELIBÉRATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 31 mars 2022.

**Extrait conforme**



**Le Maire,**

**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	23
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil municipal le :	18 mars 2022
- Convocation distribuée le :	18 mars 2022
- Affichage du compte-rendu le :	1 <sup>er</sup> avril 2022
- Affichage du procès-verbal le :	06 mai 2022

**PRÉSENTS**

- M. LAURENT, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, ME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, M. KOENIG, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- MME CADET à MME DROUVILLE
- M. EL JAOUHARI à MME BLONDELET
- MME HOUSSIN à MME MENZRI
- M. VOIDIER à MME DEVOUGE
- MME CREUSOT à M. SAPIRSTEIN
- M. KATZ à M. CHEVARDÉ

**SECRÉTAIRE DE SEANCE**

- M. LAURENT

**Pour extrait**



**Michel BREUILLE,**

**Maire**